

Suite à la tenue du débat d'orientations budgétaires en date du 9 mars dernier par l'assemblée délibérante, le budget 2021 est présenté au conseil municipal le 1^{er} avril 2021.

Conformément à la loi NOTRe et son article 107, une présentation brève et synthétique à destination des citoyens, retraçant les informations financières « essentielles » doit être annexée au budget.

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour la commune de Calvisson :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (piscine), aux droits de terrasse, aux droits de place du marché dominical, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et aux loyers (gendarmerie notamment).

- **Les recettes de fonctionnement 2020 s'élèvent à 4 872 679.53€.**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les dépenses courantes d'entretien et la consommation des bâtiments communaux, l'éclairage public, les achats de matières premières et de fournitures, les charges de personnel, les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts à payer ainsi que les charges scolaires transférées à la CCPS, la contribution au service incendie et la participation aux différents syndicats.

- **Les dépenses de fonctionnement 2020 s'élèvent à 3 614 204.99 €.**

La différence entre le total des recettes réelles de fonctionnement et celui des dépenses réelles de fonctionnement, moins le remboursement de la dette constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

- **L'autofinancement de la commune pour 2020 est de 1 258 474.54 €.**

1/ Les documents budgétaires :

Les documents d'exécution :

- **Le compte administratif** : document édité par le Maire (ordonnateur).
Il retrace les dépenses payées et les recettes encaissées sur l'exercice.
Il est voté par le conseil municipal avant le 30 juin.
- **Le compte de gestion** : document édité par le percepteur (comptable).
Il retrace les dépenses et recettes réalisées sur l'exercice.
Il est voté par le conseil municipal avant le 30 juin.
Les résultats du compte administratif et le compte de gestion doivent concorder.

Les documents de prévision :

- **Le budget primitif** : voté par le conseil municipal avant le 15 avril de l'exercice.
C'est un document d'autorisation et de prévision.
- **Décision modificative** : ce sont les modifications des prévisions du budget qui sont votées en cours d'exercice par le conseil municipal.

La commune de Calvisson compte trois budgets :

- Le budget principal : celui de la commune,
- Le budget annexe : celui de l'assainissement,
- Le budget autonome : celui du CCAS.

2/ Fiscalité :

Depuis 2010, la commune n'a pas modifié les taux d'imposition :

- Taxe d'habitation : 12.60%
- Taxe foncière : 20.50%
- Taxe foncière bâti : 64.79 %

Produit fiscal perçu 2020 : 2 147 566 €

Produit fiscal attendu 2021 : 2 300 000 €

➤ **La mise en œuvre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales**

Pour les contribuables, cela s'est traduit pour 80% de la population par une exonération de la TH en 2020 et pour les 20% les plus aisés, l'exonération se fera progressivement de 2021 jusqu'en 2023.

A compter de 2023, la suppression de la TH sur les résidences principales concernera tous les contribuables.

Pour le bloc communal, la part du foncier bâti perçu par le département sera versée aux communes.

3/ Rétrospective 2014-2020 - évolution dette et autofinancement :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Population légale	5225	5366	5398	5420	5550	5698	5930
Dette	2964	3045	2870	3688	3501	3307	3103
Dette/habitant	567	567	532	680	631	580	523
dette M49				787	750	712	630
Recettes	3897	4107	4362	4384	4541	4757	4773
Dépenses	3250	3423	3464	3620	3537	3578	3441
Exc brut	647	684	898	764	1004	1179	1332
Capital dette	220	175	181	187	193	207	213
Autofinancement	427	509	717	577	811	972	1119
Emprunt	300	0	0	998	0	300	0

4/ Les résultats de 2020 :

Pour le budget de la commune :

Constat des résultats du compte administratif principal 2019 :

Un déficit d'investissement reporté en 2020 (001) : 100 754.95 €
 Une affectation du résultat en 2020 section d'investissement (1068) : 1 188 996.40 €

Constat des résultats du compte administratif principal 2020 :

La section de fonctionnement

Les recettes de l'exercice 2020 4 872 679.53 €
 Les dépenses de l'exercice 2020 3 614 204.99 €

Soit un résultat cumulé (excédent) de la section de 1 258 474.54 €

La section d'investissement

Les recettes de l'exercice 2020 (dont affectation du résultat) 2 390 131.92 €
 Les dépenses de l'exercice 2020 2 092 417.67 €
 Le déficit antérieur reporté 100 754.95 €

Soit un résultat cumulé (excédent) de la section de 196 959.30 €

Soit une affectation des résultats en 2021 :

Un excédent d'investissement reporté (001) : 196 959.30 €
 Une affectation du résultat en section d'investissement (1068) : 1 258 474.54 €

L'excédent de fonctionnement 2020En section de fonctionnement recettes

	CA 2019	CA 2020	CA19/20
Atténuation de charges	32 054	50 568	
Produits des services	224 774	163 478	-61 296 €
Impôts et taxes	2 823 869	2 742 826	-81 043 €
Dotations participations	1 443 025	1 537 419	+ 94 394 €
<i>+ Dont DGF</i>	472 105	488 204	
<i>Dont DSR/DNP (péréquation)</i>	878 725	954 731	
Revenus des immeubles	229 532	274 829	
Remboursements divers/publicités	3 614	4 849	
TOTAL (hors cessions)	4 756 868	4 773 969	
Produits exceptionnels*	90 908	83 611	
TOTAL	4 847 776	4 857 580	
Opérations d'ordre	110 852	15 099	
Total section	4 958 628	4 872 679	

- Conséquence de la crise sanitaire : baisse générale des produits du domaine (- 61 296€) liée au non encaissement des droits de place du marché (-21 000 €) et des terrasses (-12 000 €) et à l'ouverture tardive de la piscine avec un nombre d'usagers plafonné (-24 000€) ; le repas de la fête votive n'ayant pas pu être organisé, aucune recette afférente n'a été perçue (- 4 000€),
- Baisse conséquence de la taxe additionnelle sur les droits de mutation (-98 215 €),
- Produits exceptionnels : cessions de deux terrains communaux situés chemin du Roc

En section de fonctionnement dépenses :

	CA 2019	CA 2020	CA19/20
Charges générales	1 146 140	1 075 045	-71 095
Charges de personnel	1 523 354	1 510 367	
Clect	500 468	530 505	+ 30 037
Autres charges de gestion courante	288 458	269 070	-19 388
Charges financières	115 933	107 594	
ICNE (régularisation)		-76 281	
Charges exceptionnelles	3 900	24 512	
TOTAL	3 578 253	3 440 812	
Opérations d'ordre	191 378	173 392	
Total section	3 769 631	3 614 204	

- Diminution des charges générales lié principalement aux festivités qui n'ont pas pu être maintenues à cause de la situation sanitaire (-76 045€), à la cessation d'activité de l'ESAT pendant le 1^{er} confinement (- 14 560 €),
- Des dépenses supplémentaires générées par la gestion de la crise sanitaire (+ 13 000 €),
- Stabilisation des charges de personnel,
- Diminution de l'enveloppe des subventions aux associations (-23 000 €) du fait de l'arrêt obligatoire des activités,
- Augmentation de l'aide au CCAS (+ 4000€).

L'excédent d'investissementEn section d'investissement recettes :

	CA 2019	CA 2020
Excédent reporté N-1	247 987	0
FCTVA	142 373	275 443
Taxe d'aménagement	234 829	190 623
Subventions	197 914	261 677
Emprunt	0	300 000
Dépôts et cautionnements reçus	1 708	
Excédent de fonctionnement reporté	1 073 474	1 188 996
TOTAL	1 898 284	2 216 739
Opérations d'ordre	191 378	173 392
Total section	2 089 663	2 390 131

En section d'investissement dépenses :

	CA 2019	CA 2020
Capital emprunt	206 720	212 719
Etudes	4 728	9 025
Travaux/investissements	1 868 118	1 827 881
Taxe d'aménagement/remboursement trop perçu	0	27 693
Déficit reporté	0	100 755
TOTAL	2 079 566	2 178 073
Opérations d'ordre	110 852	15 099
Total section	2 190 418	2 193 172

Les principales réalisations en 2020 :

- La maison des sports et de loisirs (668 359 €),
- L'aménagement de la route de la cave (535 533 €),
- L'éclairage public (96 440 €),
- Les réfections de voirie au hameau de Bizac (68 927 €),
- La mise en accessibilité des locaux de la piscine (41 215 €),
- L'achat du terrain mitoyen au musée du boutis (29 340€),
- L'achat d'un véhicule pour la police municipale (26 011€).

5/ La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création, des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ; le remboursement du capital de la dette.

- en recettes : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement), les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, le FCTVA perçu en fonction également des investissements réalisés.

Les investissements projetés en 2021 :

PROJETS	PREVISIONNEL	
Nouveaux Equipements publics		
Maison Ortuno (démolition et construction)	600 000	70 788
Place du Pont permis d'aménager		13 728
Voirie/réseaux		
Chemin de la Dale - voirie	350 000	30 988
Chemin de la Dale - réseaux	200 000	
Font vinouse	257 894	10 665
Voirie - provision pour réfection annuelle	100 000	
Création de trottoirs av. de Lattre de Tassigny	80 000	13 560
Chemin poissonnier	50 000	
Eclairage public	50 000	6 462
Résine arbres	10 000	
Environnement		
Plantations d'arbres	20 000	
Elagage platanes	15 000	
Fossés et chemins	25 000	
Embellissement du village	10 000	
Récupérateurs d'eau	5 000	
Batiments communaux/complexe sportif		
City parc/pump track	100 000	
Piscine - mise en accessibilité des plages	100 000	
Passerelle complexe sportif	80 000	2 160
VTT - rénovation circuits à la carrière	50 000	
Batiments communaux - provision	50 000	16 039
CMJ - agrandissement du skate parc	15 000	
Bar du foyer - aide à l'installation d'une cuisine	10 000	
Totem maison des sports et de loisirs	10 000	
Solidarités		
Epicerie solidaire - création d'un local en régie	20 000	
Etudes		
PLU - Etude paysagère		5 280
PLU - Etude hydraulique hameau de Sinsans		2 130
Eclairage public : AMO renouvellement contrat et suivi	15 000	
Route de St Etienne d'Escattes - Etude aménagement	8 520	
Sécurité		
Extension du parc de vidéo-surveillance	100 000	
Mise en place d'une sirène	15 000	
Matériel/Mobilier		
Matériel/mobilier provision	20 000	7 858
Renouvellement du parc informatique	30 000	
Défibrillateurs	8 000	
Patrimoine		
Mur du cimetière - réfection à la chaux	28 000	
Ruines du château - finalisation de l'étude	12 000	
Fresques transformateurs	3 000	
Rénovation des fontaines de ville	1 000	
Acquisitions foncières		
Parc maison Rouverand	300 000	
Véhicules		
Epareuse		29 640
TOTAL	2 748 414	209 298
	BP 2021	2 957 712

6/ Le budget assainissement :

Les résultats :

Constat des résultats du compte administratif assainissement 2019 :

Un excédent d'exploitation reporté en 2020 (002) :	45 777.65 €
Un excédent d'investissement reporté en 2020 (001) :	140 626.29 €

Constat des résultats du compte administratif assainissement 2020 :

La section d'exploitation

Les recettes de l'exercice 2020	303 499.98 €
L'excédent 2019 reporté	45 777.65 €
Les dépenses de l'exercice 2020	284 396.88 €

Soit un résultat cumulé (excédent) de la section de **64 880.75 €**

La section d'investissement

Les recettes de l'exercice 2020	396 751.33 €
L'excédent 2019 reporté	140 626.29 €
Les dépenses de l'exercice 2020	743 960.03 €

Soit un résultat cumulé déficit) de la section de **206 582.41 €**

Soit une affectation des résultats en 2021 :

Un déficit d'investissement reporté (001) :	206 582.41 €
Une affectation du résultat en section d'investissement (1068) :	64 880.75 €

Le résultat corrigé des restes à réaliser :

Restes à réaliser en recettes d'investissement (subventions) :	108 360.00 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement :	4 088.00 €
Déficit de la section :	102 310.41 €
Affectation du résultat :	64 880.75 €

Résultat : **37 429.66 €**

Les projets 2021 :

En 2020, conformément aux priorités définies au schéma directeur et en vue de réduire les eaux parasites qui arrivent en entrée de station, la commune a réalisé 743 960 € de dépenses pour renouveler le réseau de la route de la cave, rue du collèe et route de Calvisson.

Les restes à réaliser en recettes (subventions) sont de 108 360 €, ce qui atténue le déficit constaté.

La dette pour le budget annexe se situe à hauteur de 629 531 €.

La redevance pour la commune est de 0.35 cts le m³.

Pour 2021, dans le cadre de la rénovation du lotissement font vinouse, le réseau d'eaux usées sera repris pour un montant de 140 000 €.

Des reprises ponctuelles seront réalisées pour la phase 2 du chemin de la Dale dont les travaux démarreront après l'enfouissement des réseaux secs, courant 2^{ème} trimestre 2021.

L'étude de la route de Nîmes sera finalisée.